

Lundi 26 septembre à 18h00
au cinéma Pathé Gaumont d'Évreux
L'Eure dans « Collège au cinéma »

En présence des enseignants des collèges participant au dispositif, des responsables de cinéma et des partenaires de l'opération, Leslie Cléret, Vice-présidente de la 4ème commission du Conseil général, représentant Jean Louis Destans, Président du Département, a, ce lundi 26 septembre, lancé le dispositif eurois de l'opération Collège au cinéma.

Collège au cinéma est une opération nationale de promotion du cinéma qui s'adresse aux collégiens de la sixième à la troisième dans le cadre scolaire. 91 départements participent à l'opération, soit 3 500 collèges concernés, et 400 copies de films sont tirées chaque année. Le dispositif propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique et de s'initier au langage des images et des sons.

Collège au cinéma permet d'appréhender le cinéma comme un enrichissement culturel et non pas uniquement comme un bien de consommation. En effet, les élèves de collèges n'ont pas, ou très peu, l'occasion d'assister à la projection de films de qualité, contemporains ou classiques, voire en version originale et sur grand écran. Le cinéma est un art qui a sa place dans l'enseignement aux côtés de la littérature et des autres disciplines artistiques.

Le dispositif sur le territoire de l'Eure

Le Département de l'Eure est impliqué dans ce dispositif plus que tout autre car il a été département-pilote dès son lancement en 1989 et la totalité des salles de cinéma du territoire accueillent maintenant cette opération.

C'est sous l'impulsion de Jean-Marc Ageorges, ancien propriétaire du Ciné Zénith, actuel cinéma Pathé Gaumont à Évreux, que cette action a vu le jour.

Cette initiative menée en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Éducation nationale et les exploitants de cinémas s'articule autour d'une charte du spectateur à laquelle doit adhérer chaque élève. Ce dispositif vise à sensibiliser à l'art cinématographique sans contrainte financière (le prix des places de 2,50 euros par élève et par film pris en charge par le collège), à singulariser une projection sur grand écran et la transformer en expérience commune et partagée, à initier une réflexion collective.

En 2007, le cinéma d'Évreux a souhaité passer le relais de la coordination de cette opération au Pôle Image Haute-Normandie (PIHN), organisme d'ores et déjà en charge d'opérations nationales d'éducation à l'image sur le territoire haut-normand (*École et cinéma* et *Lycéens au cinéma*).

50 000 € du Département

La répartition entre les différents partenaires est la suivante :

- Le **Centre national de la cinématographie** (CNC) prend directement en charge le tirage et le sous-titrage des copies 35 mm et met à disposition les DCP (Digital Cinema Package) des films, ainsi que la conception, la rédaction, l'impression, l'acheminement des documents destinés aux enseignants et aux élèves (dossiers maîtres, fiches élèves) ;

- La **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC) de Haute-Normandie attribue au Pôle Image Haute-Normandie une subvention destinée à la coordination ainsi qu'à la formation des enseignants ;
- **Le Rectorat** de l'Académie de Rouen attribue au Pôle Image Haute-Normandie une subvention destinée à la formation des enseignants (rémunération des intervenants et location des salles de cinéma) ;
- **Le Conseil général** de l'Eure organise et finance le transport des collégiens vers les salles de cinéma, ainsi que la réalisation et la diffusion de la charte Collège au cinéma, (environ 5 000€), un document d'information sur le dispositif distribué aux collégiens participants. Pour l'année scolaire 2010/2011, le dispositif a concerné 56 établissements et 6 734 élèves. Le coût du transport des collégiens pour cette opération s'est élevé à 45 960 €;
- **L'Inspection Académique** de l'Eure est sollicitée pour faciliter l'accès des collégiens aux actions proposées dans le cadre du dispositif, pour assurer la communication et pour permettre l'inscription des enseignants à la formation ;
- Le **Pôle Image Haute-Normandie** en tant que coordinateur cinéma dans le département de l'Eure, prend en charge les aspects logistiques de la circulation des copies et des DCP en liaison avec les distributeurs de films, les salles de cinéma du département et l'organisation des séances à destination des élèves. Il organise la formation des enseignants en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Rouen (DAAC), prend en charge la rémunération des intervenants et la location des salles de cinéma ;
- La **Chambre syndicale des cinémas de Normandie**, en tant qu'organisme représentant les professionnels de l'exploitation, intervient comme structure ressource pour l'ensemble des questions relevant de l'organisation des séances dans les salles de cinéma du département ;
- **Les collèges** prennent en charge l'organisation, le prix des places (2,50 euros l'unité) et la surveillance de la sortie scolaire.

Fonctionnement et spécificités

Cette action est inscrite sur le temps scolaire. L'adhésion à cette opération implique la présence de la classe inscrite à toutes les projections (1 film par trimestre, soit 3 à l'année). L'enseignant est responsable de la bonne conduite de l'opération dans sa classe. Une charte, éditée par le Conseil général et destinée aux élèves, est confiée à l'enseignant pour mobiliser les élèves sur les principes et les objectifs de l'opération.

L'opération est ouverte à tous les collèges sans limitation du nombre de classes ou d'élèves.

2 programmations / 6 films / 12 formations

- Les films sont adaptés à l'âge des collégiens ; la programmation est répartie sur 2 niveaux : niveau A, classes de 6^e/5^e et niveau B, classes de 4^e/3^e.
- Les collégiens découvrent un film par trimestre en salle et dans sa version originale. Ensuite, grâce aux documents pédagogiques édités par le CNC, et accompagnés par leurs enseignants, les élèves sont amenés à faire un travail d'analyse et de lecture de l'image
- Pour chaque film programmé, les enseignants bénéficient d'une journée de formation (soit 3 dans l'année) comprenant la projection du film en salle et une présentation pédagogique et culturelle par un professionnel de l'image. Ces formations sont destinées à offrir des pistes pédagogiques que les enseignants peuvent s'approprier et adapter à leur public.